

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 novembre 2021 à 19 h 30, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le poste de conseiller du district 6 n'est actuellement pas pourvu.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-11-901 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 novembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 7.12 Procès-verbal de correction / Résolution 17-12-1111 / Dérogation mineure / 417 à 419, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement et aire de stationnement / Lot 1 675 415 / Zone C2-258 / CCU n° 17-11-187

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire et séance extraordinaire du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 du 4 octobre 2021 ainsi que séances extraordinaires des 7 octobre, 25 octobre et 1^{er} novembre 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 4 octobre, 7 octobre, 25 octobre et 1^{er} novembre 2021
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 / Union des municipalités du Québec
 - 4.6 Hébergement La Passerelle / Aide financière
 - 4.8 Dépôt / Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022
 - 5.3 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-06-528 / Servitude d'égout sanitaire et d'eau potable / Lot 5 326 882 / Le Onze de la Gare – phases 2 et 3
 - 5.4 Inscription / Avis de régularisation / 3-5, rue Saint-Michel / Lot 1 675 450
 - 5.5 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 383 075 / Autorisation de signature
 - 5.6 Abrogation / Résolution n° 21-01-033 / Entente tripartite / Construction de la rue reliant les rues de Clichy et de Chenonceau / SQI et CSSTL

5.7 Entente tripartite / Place publique et auditorium / SQI et CSSTL / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 17 septembre et du 1^{er} octobre 2021

6.2 Assurances générales 2022 / Mutuelle des municipalités du Québec

6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de main-d'œuvre

7.2 Service du génie et de l'environnement / Promotion / Responsable – Gestion des impacts /

7.3 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Greffière adjointe et analyste juridique contractuelle

7.4 Service du génie et de l'environnement / Démission / Enviro-conseillère

7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière

7.6 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnateur des camps

7.7 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts

7.8 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

7.9 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de section – Programmes aquatiques

7.10 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 22 septembre 2021

7.11 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 4 octobre 2021

7.12 Service des ressources humaines / Modifications à la structure organisationnelle / Abolition du poste de conseiller – Dotation et développement des compétences / Création du poste de conseiller en ressources humaines / Ajout d'un poste d'agent de bureau

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

10.4 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-68 / Fourniture et installation d'un module de jeux / Parc du Manoir

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

13.1 Circulation / Demande au MTQ / Priorité de virage à gauche / Intersection de la route De Lotbinière et du boulevard Harwood

13.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2021-2022

13.3 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation

13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-75 / Réfection de pavage de la rue Briand

13.5 Octroi de contrat / 401-120-21-12 / Licence et abonnement / Logiciel Edilex

13.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) / 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025

14. Eaux

15. Génie

- 15.1 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.18 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 / Entrepreneur général / Travaux de construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière
- 15.3 Autorisation / Protocole d'entente / Plan et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et voirie / Pavage et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Réaménagement de l'entrée de la rue du Beaujolais
- 15.4 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestions des appels d'offres / Remplacement du système de traitement des eaux usées dans le secteur du Domaine-en-Haut
- 15.5 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.04 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Marquis et aménagement d'une voie cyclable hors chaussée
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-42 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre le boulevard Harwood et la sortie de l'autoroute 30
- 15.7 Ordres de changement n°s 1, 4, 5 et 7 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier
- 15.9 Appui / Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Demande d'aide financière / Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur / Surface synthétique / Future école secondaire
- 15.10 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-80 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest / Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (PHVS)

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 octobre 2021
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 octobre 2021
- 16.3 Usage conditionnel / 325, rue Marie-Curie / Extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis (centre de transbordement) / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 21-10-
- 16.7 Dérogation mineure / 469, avenue Saint-Charles / Localisation de l'enseigne sur muret / Lot 2 437 636 / Zone C2-248 / CCU n° 21-10-139
- 16.8 Usage conditionnel / 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200 / Usage accessoire communautaire / Lot 1 545 810 / Zone H3-721 / CCU n° 21-10-140
- 16.12 Dérogation mineure / 161, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 276 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-144
- 16.13 Dérogation mineure / 171 et 173, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 274 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-145
- 16.14 Dérogation mineure / 181, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 266 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-146

- 16.15 Dérogation mineure / 85, route De Lotbinière / Accès à l'aire de stationnement / Lot 1 545 809 / Zone P2-720 / CCU n° 21-10-147
- 16.18 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-20-57 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement des parcs Mallette et Pinault
- 16.19 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2022 à décembre 2023

17. Environnement

- 17.2 Demande d'aide financière / Programme d'aide financière / Projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain / Phase 2 / Aménagement et mise aux normes de sentiers cyclables / Réseau vélo métropolitain

18. Réglementation

- 18.1 Modification / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs
- 18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-04 / Nuisances (RMH 450) / Correction / Article relatif aux animaux sauvages
- 18.3 Adoption avec changement / Règlement n° 1806-03 / Stationnement (RMH 330) / Dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau
- 18.4 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-300 / Zonage / Stationnement dans la cour avant / 1^{er} novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1646-03 / Agrandissement des limites du bassin de taxation
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1499-01 / Agrandissement des limites du bassin de taxation

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-11-902 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 4 octobre 2021;
- séance extraordinaire du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 du 4 octobre 2021;
- séance extraordinaire du 7 octobre 2021;
- séance extraordinaire du 25 octobre 2021;
- séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2021.

« ADOPTÉE »

21-11-903 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 4 octobre, 7 octobre, 25 octobre et 1^{er} novembre 2021

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 4 octobre, 7 octobre, 25 octobre et 1^{er} novembre 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

21-11-904 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

21-11-905 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 / Union des municipalités du Québec

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2022, et ce, au coût de 38 874,24 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

21-11-906 Hébergement La Passerelle / Aide financière

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville de s'unir, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 \$ à l'organisme Hébergement La Passerelle;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1000 \$ soit versée à Hébergement La Passerelle à titre d'aide financière;

QUE les entreprises de la région soient invitées à organiser des collectes au bénéfice de cet organisme.

« ADOPTÉE »

21-11-907 Dépôt / Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire Guy Pilon, les conseillères M^{me} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

21-11-908 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2022, soient tenues à 19 h 30 les jours suivants :

- 17 janvier	- 4 avril	- 20 juin	- 3 octobre
- 7 février	- 19 avril	- 4 juillet	- 17 octobre
- 21 février	- 2 mai	- 8 août	- 7 novembre
- 7 mars	- 16 mai	- 6 septembre	- 21 novembre
- 21 mars	- 6 juin	- 19 septembre	- 5 décembre

« ADOPTÉE »

21-11-909 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-06-528 / Servitude d'égout sanitaire et d'eau potable / Lot 5 326 882 / Le Onze de la Gare – phases 2 et 3

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 18 octobre 2021, de la résolution 21-06-528 autorisant la signature d'un acte de servitude d'égout sanitaire et d'eau potable, ainsi que de la résolution modifiée.

21-11-910 Inscription / Avis de régularisation / 3-5, rue Saint-Michel / Lot 1 675 450

CONSIDÉRANT qu'un avis de détérioration a été publié au Registre foncier sous le numéro 25 618 428 sur le lot 1 675 450, correspondant au 3-5, rue Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que les situations dérogatoires énumérées à l'avis de détérioration ont été régularisées;

CONSIDÉRANT que l'article 145.41.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil de requérir l'inscription au Registre foncier d'un avis de régularisation;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville et de ses contribuables que soit inscrit un tel avis de régularisation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le greffier ou la greffière adjointe, à requérir l'inscription au Registre foncier d'un avis de régularisation à l'égard de l'immeuble sis au 3-5, rue Saint-Michel et à signer tout document utile à cette fin.

« ADOPTÉE »

21-11-911 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 383 075 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec et Bell Canada afin d'établir une servitude réelle et perpétuelle, en leur faveur, sur une partie du lot 6 383 075 sis sur la rue Jean-Claude-Tremblay, le tout conformément au projet d'acte de servitude préparé par Conrad Bédard, notaire, annexé à la recommandation de la greffière adjointe datée du 14 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 6 383 075 ayant une superficie de 21,5 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2021, sous sa minute 27 284, le tout pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considération des avantages que le public en général retirent de la fourniture d'électricité et de télécommunication;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de 9376-4561 Québec inc.

« ADOPTÉE »

21-11-912 Abrogation / Résolution n° 21-01-033 / Entente tripartite / Construction de la rue reliant les rues de Clichy et de Chenonceau / SQI et CSSTL

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école secondaire par la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour le Centre des services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le secteur Harwood/De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-033 par laquelle la Ville confirme son intention de prolonger les rues de Chenonceau et de Clichy pour donner un accès public à l'école secondaire projetée;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de cette résolution, le projet a évolué et qu'une rue publique n'est plus nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la SQI aménagera, pour le CSSTL, une allée d'accès privée donnant accès à l'école;

CONSIDÉRANT que le CSSTL devra consentir à ses frais à une servitude sur le terrain de la nouvelle école secondaire pour permettre l'entretien des infrastructures de la Ville (réseau d'aqueduc et d'égout) à la fin des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 21-01-033 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

21-11-913 Entente tripartite / Place publique et auditorium / SQI et CSSTL / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le gouvernement du Québec, conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, a confié à la Société québécoise des infrastructures (SQI) la gestion du projet de construction de la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation du projet de construction de la nouvelle école secondaire, une place publique et un auditorium seront aménagés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que l'aménagement de la place publique et de l'auditorium soit bonifié et qu'elle s'est engagée, par l'adoption de la résolution 20-09-719, à participer financièrement à la bonification de ces équipements qu'à cet effet, elle a adopté le Règlement d'emprunt n° 1807;

CONSIDÉRANT que cette place publique et cet auditorium sont situés sur le terrain du CSSTL;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de cette place publique et de cet auditorium sera partagée entre les usagers du CSSTL et de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente ayant pour principal objet de convenir du partage des frais entre les parties;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1807 sera modifié par résolution en date de ce jour pour en refléter les coûts réels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente tripartite avec la SQI et le CSSTL dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet d'entente daté du 1^{er} novembre 2021 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunt.

« ADOPTÉE »

21-11-914 Dépôt de listes des comptes – échéances du 17 septembre et du 1^{er} octobre 2021

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 17 septembre 2021 pour un montant de 7 131 826,83 \$;
- échéance du 1^{er} octobre 2021 pour un montant de 2 023 580,70 \$.

21-11-915 Assurances générales 2022 / Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la MMQ pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par la MMQ pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 868 263,48 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022;

QUE le trésorier soit autorisé à faire le paiement de la prime annuelle 2022 et des différents avenants qui peuvent survenir en cours d'année au moment opportun.

« ADOPTÉE »

21-11-916 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 136 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
1434	283 400 \$	1503	3 733 400 \$
1337	129 700 \$	1539	135 700 \$
1343	85 400 \$	1575	270 600 \$
1409	376 400 \$	1602	176 700 \$
1415	114 000 \$	1614	19 600 \$
1419	405 900 \$	1585	452 400 \$
1420	343 900 \$	1615	106 900 \$
1420	334 700 \$	1557	140 700 \$
1442	140 900 \$	1766	218 458 \$
1360	282 742 \$	1770	316 800 \$
1431	290 000 \$	1805	2 618 800 \$
1498	197 800 \$	1800	961 100 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 1766, 1770, 1805 et 1800, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1766, 1770, 1805 et 1800 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 29 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1766, 1770, 1805 et 1800 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 29 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

21-11-917 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 4 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-11-918 Service du génie et de l'environnement / Promotion / Responsable –
Gestion des impacts**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 25 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines par M^{me} Sabrina Lalonde, conseillère en acquisition de talents en date du 25 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la promotion de M^{me} Stéphanie Lauzon au poste régulier de responsable – Gestion des impacts au sein du Service du génie et de l'environnement, soit autorisée, et ce, à compter du 9 novembre 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12 - échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Lauzon ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Lauzon.

« ADOPTÉE »

**21-11-919 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Greffière adjointe
et analyste juridique contractuelle**

CONSIDÉRANT la résolution 21-09-807;

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe et analyste juridique contractuelle au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, datée du 8 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe et analyste juridique contractuelle au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, laquelle entre en vigueur le 12 novembre 2021;

QUE la Ville remercie M^{me} Rivest pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-11-920 Service du génie et de l'environnement / Démission / Enviro-conseillère

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Judith Largy-Nadeau, enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement, transmise le 21 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Judith Largy-Nadeau, enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement, laquelle entre en vigueur le 6 novembre 2021;

QUE la Ville remercie M^{me} Largy-Nadeau pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-11-921 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière régulière saisonnière

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-182;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean-Pierre Prévost-Beauchamp, contremaître – Aqueduc et égouts, datée du 28 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Frédérique Martin soit confirmée dans son poste de journalière régulière saisonnière au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Martin.

« ADOPTÉE »

21-11-922 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnateur des camps

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-176;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Geneviève Lalande-Bernatchez, chef de section – Camps de jour et animation, datée du 30 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Philippe Dupré-Deslandes soit confirmé dans son poste de coordonnateur des camps au sein du Service des loisirs et de la culture;

QUE des félicitations soient adressées à M. Dupré-Deslandes.

« ADOPTÉE »

21-11-923 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-534;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Alexis Pilon-Boudreault, chef de section – Technologies et information intérimaire, datée du 2 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Annie Cloutier soit confirmée dans son poste régulier de commis aux prêts au sein du Service des loisirs et de la culture;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Cloutier.

« ADOPTÉE »

21-11-924 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-282;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Yann Giasson, chef aux opérations du Service de sécurité incendie, datée du 22 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Johnatan Brunet soit confirmé dans son poste de capitaine aux opérations;

QUE des félicitations soient adressées à M. Brunet.

« ADOPTÉE »

21-11-925 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de section – Programmes aquatiques

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-281;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Vincent Bastien, directeur du Service des loisirs et de la culture, datée du 29 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Anick Levac soit confirmée dans son poste de chef de section – Programmes aquatiques au sein du Service des loisirs et de la culture;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Levac.

« ADOPTÉE »

21-11-926 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 22 septembre 2021

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 22 septembre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-11-927 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 4 octobre 2021

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 4 octobre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-11-928 Service des ressources humaines / Modifications à la structure organisationnelle / Abolition du poste de conseiller – Dotation et développement des compétences / Création du poste de conseiller en ressources humaines / Ajout d'un poste d'agent de bureau

CONSIDÉRANT la réflexion relative à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la présentation relative à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines présentée au Conseil par M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable du Conseil en regard des changements proposés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de conseiller – Dotation et développement des compétences soit aboli en date de la présente;

QUE le poste de conseiller en ressources humaines soit créé en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève de la directrice du Service des ressources humaines;

QU'un poste régulier d'agent de bureau 2 soit ajouté au sein de ce service en date de la présente;

QUE ledit poste relève de la conseillère principale en ressources humaines;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, la convention collective de travail des employés cols blancs ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

21-11-929 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-68 / Fourniture et installation d'un module de jeux / Parc du Manoir

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par le chef de division – Gestion de contrats et de l'approvisionnement en date du 22 septembre 2021 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 401-110-21-68 à l'égard de la fourniture et l'installation d'un module de jeux dans le parc du Manoir;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764).

« ADOPTÉE »

21-11-930 Circulation / Demande au MTQ / Priorité de virage à gauche / Intersection de la route De Lotbinière et du boulevard Harwood

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors de la réunion tenue le 20 octobre 2021 d'ajouter une priorité au feu vert pour tourner à gauche sur le boulevard Harwood (A-20) à l'intersection de la route De Lotbinière (R-338);

CONSIDÉRANT que ledit feu de circulation est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de programmer une priorité de virage à gauche sur le boulevard Harwood pour les véhicules routiers en provenance de la route De Lotbinière, en direction nord;

QUE copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

« ADOPTÉE »

21-11-931 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2021-2022

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-350, adoptée le 19 avril 2021, par laquelle le Conseil mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et de l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, le contrat pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour le territoire G;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'adjudication du contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2021-2022, et ce, pour un prix unitaire, taxes applicables non comprises, de :

- 78,49 \$ par tonne métrique, avec transport;
- 73 \$ par tonne métrique, sans transport.

« ADOPTÉE »

21-11-932 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 19 octobre 2021, prennent fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue à ces contrats afin de les prolonger pour une année ou une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de chacun des directeurs des services concernés pour la prolongation des contrats;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation des contrats énumérés ci-dessous, pour une année (2022) ou une saison (2021-2022) additionnelle :

Numéro d'appel d'offres	Adjudicataire	Titre
401-110-17-52	Les Entreprises A. Théorêt inc. (lot A) Terrassement Théorêt inc. (lots B et C)	Aménagement et entretien des patinoires extérieures
401-110-17-58	Terrassement Théorêt inc.	Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc Valois et d'une patinoire sur le lac
401-110-17-62	Services Matrec inc.	Services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires
401-110-17-66	Entretien JTD Déneigement	Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné
401-110-17-72	Les Carrières Régionales, division de Bauval	Fourniture de pierre concassée

401-110-18-06	Groupe Civitas inc.	Services d'arpentage et de relevé
401-110-18-12	Les Entreprises C. Sauvé inc.	Location de machinerie lourde pour entretien des routes en gravier
401-110-18-13	Balaye-Pro inc.	Location de balais de rue avec opérateur
401-110-18-17	Services Matrec inc.	Collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux
401-110-18-30	9356-2098 Québec inc. (Luc Castonguay et Fils)	Déneigement et entretien hivernal du stationnement du Centre multisports
401-110-18-40	9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.)	Entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon
401-110-18-61	SGM Maintenance inc.	Service d'électricien à taux horaire
401-110-18-62	SGM Maintenance inc.	Entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs
401-110-18-63	Ascenseurs Nagle inc.	Service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux
401-110-19-03	Services d'arbres Primeau inc.	Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage
401-110-19-07	Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	Entretien du réseau d'égout, nettoyage de puisards et travaux sur demande
401-110-19-08	Les Entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)	Service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux
401-110-19-46	Société d'entretien général L.A.F. inc,	Déneigement et entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes
401-110-19-51	Service de sécurité Neptune	Fourniture d'agents de sécurité
401-110-20-08	Aqua Data inc.	Inspection des bornes d'incendie, et travaux de rinçage unidirectionnel
401-110-20-13	Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges	Service de contrôle des animaux
401-110-20-22	Les Pavages La Cité BM inc.	Réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux
401-110-20-61	Eurofins EnvironeX	Services de laboratoire pour l'analyse d'eau potable et d'eau usée
401-110-20-63	9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Location et entretien de toilettes chimiques
401-110-21-04	Entreprise Techline inc.	Marquage sur chaussée

401-110-21-10	Groupe Arbo-Ressources inc.	Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux
401-110-21-30	Scellement Flextech inc.	Travaux de scellement de fissures pour chaussées asphaltées
401-110-21-32	Construction S.R.B. scc	Service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes
401-110-21-34	Sylvain Rousse	Gestion, surveillance et maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin

QUE les coûts des contrats pour l'année 2022 ou la saison 2021-2022 optionnelle correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des soumissions de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

21-11-933 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-75 / Réfection de pavage de la rue Briand

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la réfection de pavage de la rue Briand, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 2 novembre 2021 immédiatement après 10h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-75;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection de pavage de la rue Briand, et ce, pour un montant de 60 243,82 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-75.

« ADOPTÉE »

21-11-934 Octroi de contrat / 401-120-21-12 / Licence et abonnement / Logiciel Edilex

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir actif la licence et l'abonnement pour le logiciel Edilex pour la rédaction des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Edilex inc.;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764) qui précise la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour ce type de services;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Edilex inc., 3111, boulevard Saint-Martin Ouest, local 500, Laval (Québec), H7T 0K2, pour la licence et l'abonnement du logiciel Edilex, et ce, pour un montant de 28 700,60 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

« ADOPTÉE »

21-11-935 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) / 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale et il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuels de 200 \$;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

21-11-936 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.18 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public n° 401-110-21-R1800.18 à l'égard des travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner et que huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 4 octobre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la Ville a été informée de la possibilité de bonifier l'aide financière liée à ce projet par le biais du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de déposer une demande à la CMM dans le cadre du programme susdit et qu'à ce titre, des analyses approfondies de l'état de la chaussée doivent être réalisées;

CONSIDÉRANT l'échéancier prévu à l'appel d'offres pour les travaux et la période de gel qui arrivera prochainement;

CONSIDÉRANT que l'article 1.2.1.7 de la section 1 des documents d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.18 prévoit que la période de validité des soumissions est de 90 jours;

CONSIDÉRANT que ni l'échéancier prévu ni la période de validité des soumissions ne permettent de déposer une demande d'aide financière, d'obtenir une réponse et de réaliser les travaux avant la période de gel ou avant la tombée de la validité des soumissions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler l'appel d'offres en titre et de relancer un processus d'appel d'offres lorsqu'une réponse à la demande d'aide financière sera reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toute fin que de droit l'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.18;

QUE la Ville remercie les soumissionnaires pour l'intérêt porté envers cet appel d'offres;

QUE le ministère des Transports soit informé de cette décision et qu'une demande de prolongation de l'aide financière confirmée soit transmise dans les délais requis.

« ADOPTÉE »

**21-11-937 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 /
Entrepreneur général / Travaux de construction de la nouvelle caserne
n° 11 – De Lotbinière**

CONSIDÉRANT que la date de fin des travaux prévue à l'appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 se basait sur des hypothèses élaborées au moment du lancement de l'appel d'offres, soit en mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de délais d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation liés au règlement d'emprunt et à l'aide financière, le contrat a été octroyé à la séance du 30 août 2021 soit plusieurs semaines après l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT les délais considérables confirmés à l'entrepreneur par ses fournisseurs pour l'approvisionnement de certains systèmes constructifs essentiels, notamment la structure d'acier;

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 septembre 2021 de l'entrepreneur, indiquant que la date de fin des travaux prévue au devis ne peut être atteinte en raison des délais précités;

CONSIDÉRANT la date de fin des travaux prévue à l'échéancier préparé par l'entrepreneur et soumis le 11 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner ladite date;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction de la nouvelle caserne n° 11 – De Lotbinière – appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 » en entérinant la date de fin et la date de mobilisation prévues à l'échéancier soumis par l'entrepreneur en date du 11 septembre 2021;

QU'il soit entendu que les autres conditions et clauses prévues au contrat demeurent valides.

« ADOPTÉE »

21-11-938 Autorisation / Protocole d'entente / Plan et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et voirie / Pavage et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Réaménagement de l'entrée de la rue du Beaujolais

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de Les Castels de Vaudreuil inc., le 19 octobre 2021, pour signifier leur intérêt à réaménager l'entrée de la rue du Beaujolais afin d'éliminer les voies à sens unique et créer une rue à double sens;

CONSIDÉRANT que ce réaménagement inclut les travaux de relocalisation des services municipaux, de voirie et d'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (Règlement n° 1763);

CONSIDÉRANT que l'élaboration de cette entente inclut également la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que la Ville est favorable au réaménagement de cette section de la rue du Beaujolais;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service du génie et de l'environnement soit autorisé à préparer le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n° 1763 pour le réaménagement de l'entrée de la rue du Beaujolais : préparation des plans et devis, surveillance des travaux, construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage et éclairage des rues;

QUE le demandeur soit informé des documents à fournir pour la préparation dudit protocole d'entente.

« ADOPTÉE »

21-11-939 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestions des appels d'offres / Remplacement du système de traitement des eaux usées dans le secteur du Domaine-en-Haut

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de services professionnels relié au projet « Réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire, la préparation des plans et devis et la gestion des appels d'offres pour le remplacement du système de traitement des eaux usées dans le secteur du Domaine-en-Haut - appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 » totalisant un montant de 1 743,75 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-11-940 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.04 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Marquis et aménagement d'une voie cyclable hors chaussée

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Marquis et aménagement d'une voie cyclable hors chaussée - appel d'offres n° 401-110-21-R1800.04 » totalisant un montant de 5 028,81 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-11-941 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-42 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre le boulevard Harwood et la sortie de l'autoroute 30

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre le boulevard Harwood et la sortie de l'autoroute 30 - appel d'offres n° 401-110-21-42 » totalisant un montant de 1 309 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-11-942 Ordres de changement n°s 1, 4, 5 et 7 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1, 4, 5 et 7 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier - appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 » totalisant un montant de 63 299,63 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-11-943 Appui / Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Demande d'aide financière / Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur / Surface synthétique / Future école secondaire

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur offre une aide financière pouvant atteindre 5 millions de dollars ou les deux tiers des coûts admissibles pour certains projets d'infrastructures sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT le projet du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) visant l'aménagement d'une surface synthétique sur le site de la future école secondaire du secteur Dorion;

CONSIDÉRANT les besoins des organismes sportifs de la Ville en raison de la saturation des autres plateaux et l'absence d'une telle surface dans le secteur Dorion;

CONSIDÉRANT la revitalisation en cours du secteur Dorion et l'arrivée prochaine de milliers de citoyens dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure représenterait un pôle sportif d'importance à l'échelle du quartier rendant attrayante la pratique d'activités sportives et contribuant ainsi à l'adoption ou au maintien d'un mode de vie actif pour la population;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer le projet du CSSTL pour l'ajout d'une surface synthétique sur le site de la future école secondaire du secteur Dorion afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE la Ville s'engage à conclure une entente de service avec le CSSTL pour le projet susdit afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

« ADOPTÉE »

21-11-944 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-80 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest / Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (PHVS)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 4 novembre 2021 par la directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-80, à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest dans le cadre du projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-11-945 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 octobre 2021

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

21-11-946 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 octobre 2021

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 octobre 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-10-136	325, rue Marie-Curie / Agrandissement d'un bâtiment industriel / Lot 1 674 042 / Zone I2-128
CCU n° 21-10-137	3025, boulevard de la Gare / Construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale mixte / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005
CCU n° 21-10-138	Rue du Ravin-Boisé / Enseigne sur muret / Lot 5 591 964 / Zone H1-914
CCU n° 21-10-143	180, rue Saint-Joseph / Clôture en cour avant secondaire / Lot 1 545 908 / Zone H1-713
CCU n° 21-10-148	2921, boulevard de la Gare / Trois enseignes aux murs et une enseigne sur pylône communautaire / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012
CCU n° 21-10-149	420 et 424, rue Aimé-Vincent / Deux enseignes au mur avant / Lot 1 678 403 / Zone I1-131

« ADOPTÉE »

21-11-947 Usage conditionnel / 325, rue Marie-Curie / Extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis (centre de transbordement) / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 21-10-135

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 325, rue Marie-Curie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-135 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit reportée à une séance ultérieure l'étude de la demande d'usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 325, rue Marie-Curie, et que par conséquent, un nouvel avis soit publié.

« ADOPTÉE »

21-11-948 Dérogation mineure / 469, avenue Saint-Charles / Localisation de l'enseigne sur muret / Lot 2 437 636 / Zone C2-248 / CCU n° 21-10-139

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 469, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-139 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 469, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser l'implantation de l'enseigne existante sur un muret à une distance de 0,69 mètre de la limite de propriété en dérogation à l'article 2.2.20.5.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 2 mètres.

« ADOPTÉE »

21-11-949 Usage conditionnel / 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200 / Usage accessoire communautaire / Lot 1 545 810 / Zone H3-721 / CCU n° 21-10-140

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10 140 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit reportée à une séance ultérieure l'étude de la demande d'usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200, et que par conséquent, un nouvel avis soit publié.

« ADOPTÉE »

21-11-950 Dérogation mineure / 161, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 276 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-144

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 161, rue Valois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-144 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 161, rue Valois, afin d'autoriser une marge avant de 5,01 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-601 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

21-11-951 Dérogation mineure / 171 et 173, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 274 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-145

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 171 et 173, rue Valois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-145 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 171 et 173, rue Valois, afin d'autoriser une marge avant de 4,81 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-601 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

21-11-952 Dérogation mineure / 181, rue Valois / Marge avant / Lot 1 546 266 / Zone C2-601 / CCU n° 21-10-146

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 181, rue Valois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-146 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 181, rue Valois, afin d'autoriser une marge avant de 5,61 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-601 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

21-11-953 Dérogation mineure / 85, route De Lotbinière / Accès à l'aire de stationnement / Lot 1 545 809 / Zone P2-720 / CCU n° 21-10-147

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 85, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-10-147 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 85, route De Lotbinière, afin d'autoriser un accès à une aire de stationnement située à une distance de 4,50 mètres de l'intersection de deux lignes d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que les accès aux aires de stationnement soient situés à une distance minimale de 10 mètres de l'intersection de deux lignes d'emprise de rue.

« ADOPTÉE »

21-11-954 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-20-57 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement des parcs Mallette et Pinault

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault - appel d'offres n° 401-110-20-57 » totalisant un montant de 3 980 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-11-955 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2022 à décembre 2023

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le siège n° 6 occupé par M^{me} Gabriela Cosentino au sein du comité consultatif d'urbanisme est vacant à la suite de sa démission ayant pris effet le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges pairs prendra fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient reconduits les mandats de M. Richard Seymour au siège n° 2 et de M^{me} Monica Brinkman au siège n° 4 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2022;

QU'un appel de candidatures soit lancé pour combler le siège n° 6.

« ADOPTÉE »

21-11-956 Demande d'aide financière / Programme d'aide financière / Projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain / Phase 2 / Aménagement et mise aux normes de sentiers cyclables / Réseau vélo métropolitain

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle du côté nord d'une partie du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle du côté nord du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard de la Gare et le site du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable du parc linéaire Besner;

CONSIDÉRANT que ces trois projets suivent le tracé du Réseau vélo métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville dépose à la CMM une demande d'aide financière pour la piste multifonctionnelle du boulevard de la Gare, la piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard de la Gare et le site du futur Hôpital Vaudreuil-Soulanges et une demande pour la réhabilitation de la surface du parc linéaire Besner, le tout dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

QUE la Ville signifie à la CMM qu'elle s'engage à :

- assumer sa part d'investissement au projet;
- réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- maintenir un accès permanent, public et gratuit aux sentiers visés par le projet;

QUE le directeur général ou la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer une convention entre la Ville et la CMM.

« ADOPTÉE »

21-11-957 Modification / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-033 par laquelle la Ville confirme son intention de prolonger les rues de Chenonceau et de Clichy dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1807 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de la résolution 21-01-033, le projet a évolué et qu'une rue publique n'est plus nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que cette résolution est abrogée par la résolution 21-11-912 en date de ce jour;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de modifier le Règlement n° 1807;

CONSIDÉRANT la possibilité de modifier ce règlement par résolution dans la mesure où la charge des contribuables n'est pas augmentée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre du Règlement n° 1807 soit remplacé par le suivant :

« Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 300 033 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaires des Trois-Lacs (CSSSTL), incluant un auditorium, une place publique et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes »;

QUE l'article 1 de ce règlement soit modifié par le retrait de l'expression « , le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire »;

QUE l'article 3 de ce règlement soit est modifié par le remplacement du montant « 2 114 207 \$ » par « 1 300 033 \$ »;

QUE l'annexe A intitulée « Évaluation détaillée du coût des travaux de construction », contenue dans le rapport sur l'effort fiscal préparé par le Service du génie et de l'environnement en date du 29 mars 2021, faisant partie intégrante de ce règlement soit remplacée par l'annexe 1 intitulée « Évaluation détaillée du coût des travaux de construction », contenue dans le rapport de l'effort fiscal préparé par le Service du génie et de l'environnement en date 25 octobre 2021, laquelle est jointe au présent règlement pour constituer l'annexe A-1 du Règlement n° 1807;

QUE l'annexe B intitulée « Distribution des coûts de travaux de construction à l'ensemble de la Ville », contenue dans le rapport sur l'effort fiscal préparé par le Service du génie et de l'environnement en date du 29 mars 2021, faisant partie intégrante de ce règlement soit remplacée par l'annexe 2 intitulée « Distribution des coûts de travaux de construction à l'ensemble de la Ville », contenue dans le rapport sur l'effort fiscal préparé par le Service du génie et de l'environnement en date du 25 octobre 2021, laquelle est jointe au présent règlement pour constituer l'annexe B-1 du Règlement n° 1807.

« ADOPTÉE »

21-11-958 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-04 / Nuisances (RMH 450) / Correction / Article relatif aux animaux sauvages

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1781-04 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de corriger l'article 59 relatif aux animaux sauvages et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-11-959 Adoption avec changement / Règlement n° 1806-03 / Stationnement (RMH 330) / Dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau

Le greffier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 octobre 2021 le projet de règlement n° 1806-03 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin prévoir les dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit l'ajout, sur la rue Chicoine, de l'interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de chaque côté de la sortie du bâtiment sis au 486, rue Chicoine, le Règlement n° 1806-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin prévoir les dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Chicoine, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau ».

« ADOPTÉE »

21-11-960 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-300 / Zonage / Stationnement dans la cour avant / 1^{er} novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 octobre 2021 le premier projet de règlement n° 1275-300 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation peut être remplacée ou être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 8 novembre 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-300 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, du 1^{er} novembre au 15 avril, le stationnement dans la cour avant d'un véhicule-outil pour le déneigement d'un poids n'excédant pas 7 000 kilogrammes »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

21-11-961 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1646-03 / Agrandissement des limites du bassin de taxation

Le conseiller M. Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1646-03 modifiant le Règlement d'emprunt n° 1646 afin d'agrandir les limites du bassin de taxation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-11-962 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1499-01 / Agrandissement des limites du bassin de taxation

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1499-01 modifiant le Règlement n° 1499 afin d'agrandir les limites du bassin de taxation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-11-963 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 25 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

21-11-964 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-11-965 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

21-11-966 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier